



Bulletin académique du SNES Martinique



Novembre 2012

1.50 euro

SNES Martinique

Cité Bon Air,
bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France
Tél : 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snes.edu
site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0613 5 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Françoise PARACLET



Sommaire

Editorial	page 2
Compte rendu de la CA du 9 octobre 2012	page 3
Le point sur le secteur vie scolaire	page 4
Copsy, petit corps malade...	page 5
La situation des professeures documentalistes en Martinique	page 5
Licenciement abusif : le rectorat sur la sellette	page 6
Compte rendu de l'audience rectorale	page 6
Permanences syndicales 2012/2013	page 8
Agenda	page 8
Elections F.S.U. du 8 au 29 novembre 2012	page 8

**Bon courage pour cette année qui a
commencé sur les chapeaux de roue, au
vu des premiers signes de ce nouveau
gouvernement et du mépris rectoral à
l'égard des syndicats!
Les mobilisations risquent d'intervenir
rapidement !**

La rentrée 2012-2013, a sans nul doute été une des plus mauvaises rentrée depuis 10 ans. Il y avait bien longtemps en effet que nous n'avions connu une telle pagaille dans les établissements, avec des affectations sur des postes qui sont remises en question par le rectorat. On nous dira, et on veut bien l'entendre, que les problèmes posés par les affectations des stagiaires et des néo-titulaires qui ne voulaient pas partir en métropole et que le SNES soutenait en grande partie dans leur démarche, ont perturbé les services. Le recteur lui-même, nous recevant lors du GT qu'il avait proposé aux syndicats a insisté lourdement sur l'emballage causé à ses services par ce mouvement.

Et pourtant, il ne s'agissait que de postes...et pourtant le nombre de stagiaires et de néo-titulaires concernés, n'est au fond qu'une goutte d'eau ! Or, c'est bien de cela qu'il s'agit ! Les services du rectorat travaillent maintenant depuis quelques années à flux tendu et sont incapables – sauf à exploser – à absorber le moindre « incident », même des plus anodins comme la revendication de certains de nos collègues de faire leur stage en Martinique en refusant de payer un billet d'avion en lieu et place de l'administration, de déboursier le salaire qu'ils n'ont pas commencé à toucher pour des frais dont on aurait pu les dispenser en les affectant en Martinique.

Quant au bilan général esquissé de cette administration ! – il faut apprendre à lire entre les lignes des propos du recteur pour percevoir finalement les zones d'ombres. Ainsi, combien d'élèves en primaire et dans le Second Degré par classe, exactement ? Lorsque monsieur le recteur évoque un nombre vague d'élèves « propices à un enseignement de qualité », il admet implicitement que le nombre d'élèves par classe – dont nous réclamons à cor et à cri la diminution dans chaque classe en Martinique – est bien un facteur de réussite. Et pourtant, les classes surchargées sont légion !

Faut-il parler des places vides dans l'enseignement professionnel qui a été dans la tourmente toute l'année dernière, menacé de fermeture, et pour la survie duquel le Président de la Région Martinique a dû monter

directement au créneau ? Les parents ont-ils compris à la découverte de cette commission de « redoublements de terminale », que le redoublement n'était pas un droit ? Pourquoi ? mais tout simplement que les chefs d'établissement n'ayant plus la main pour ouvrir de nouvelles sections, souvent même limités en nombre d'élèves par les fermetures de classes, ne sont plus depuis longtemps en mesure de conserver des élèves ayant échoué au baccalauréat. Qu'on trouve une affectation à un élève qui a échoué à un examen et qui veut recommencer, quoi de plus normal ? Faut-il se féliciter que cela n'intervienne que si tard ? Faut-il se féliciter d'un internat de 73 places ? Est-ce à la hauteur de nos ambitions pour la Martinique ? Et puis, le chantier a été ouvert sous la rectrice précédente.....

Sans vouloir faire la (trop) fine bouche, nous ne boudons pas les améliorations : c'est toujours une avancée dans un contexte souvent sinistre. Mais nous aurions aimé entendre notre recteur évoquer le bilan d'étape de son plan pluri-annuel pour sortir la Martinique de l'ornière à travers informatisation, internationalisation et une dynamisation des équipes et l'apprentissage des langues étrangères, une des meilleures chances pour notre île du fait de sa situation géographique et de son environnement culturel.

Françoise PARACLET
Secrétaire académique du SNES Martinique

Présents :

14 titulaires / 8 suppléants

- ORDRE DU JOUR :
- BILAN DE LA RENTREE
- CONSULTATION DES ETATS GENERAUX
- CONCLUSION DE LA COMMISSION DES CONFLITS
- TRESORERIE
 - SYNDICALISATION
 - LOCAL
 - VISITE DU TRESORIER NATIONAL
- QUESTIONS DIVERSES

I BILAN DE LA RENTREE

Le bilan de la rentrée a été dressé lors de la conférence de presse qui s'est tenue après la réunion de bureau élargie aux S1. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que cette rentrée est, atone, avec des effectifs lourds dans les classes et une certaine morosité des collègues. L'académie présente un déficit de 13 millions d'euros car selon le recteur il fallait participer à l'effort national.

Il faut noter les conditions difficiles d'affectation des non titulaires après le mouvement des stagiaires et des néo titulaires. Les fins de contrats seront modifiées au 30 juin et non au 30 août.

Certains contrats ont été transformés en vacations. Une demande d'audience a été envoyée à monsieur le recteur pour aborder les problèmes de rentrée. Le problème de comité médical sera abordé en audience.

La situation des COPSY, des documentalistes et des CPE a été abordée avec toutes les difficultés de la profession.

Un rappel a été fait sur la participation du SNES au Front Commun de l'Education et les résultats des négociations. La question de l'affectation des stagiaires recrutés par concours national nous rappelle que le SNES défend les concours

nationaux et demande que les stagiaires effectuent leur stage en Martinique

II LES ETATS GENERAUX

Une consultation a été lancée au niveau des établissements. Les remontées sont attendues pour le 20 octobre afin d'établir une synthèse qui sera transmise lors de la journée nationale qui se tiendra à PARIS. Une camarade représentera la Martinique.

III SYNDICALISATION- TRESORERIE LOCAL - VISITE DU TRESORIER NATIONAL

Le trésorier national a effectué une mission d'une semaine accompagné de la comptable salariée du SNES afin de mettre en place le nouveau logiciel de comptabilité et saisir les écritures comptables pour l'année 2011 2012 qui n'avaient pas été saisies ; le trésorier du S3 ayant démissionné. Il ressort en fin de semaine que la comptabilité a été en grande partie mise à jour et qu'aucune irrégularité dans les comptes n'a été relevée.

Par ailleurs, une séance de travail a été organisée avec un responsable de la BRED pour les délégations de signatures, les diverses formalités administratives (ouverture d'un livret épargne, délégation de signatures, discussion sur l'éventualité d'un emprunt pour l'acquisition du local, carte de crédit...)

Des visites de locaux ont été réalisées car nous devons quitter le local de la cité Bon Air .Une mesure d'expropriation de la Mairie nous oblige à quitter les locaux. En effet, un programme immobilier est prévu à cet emplacement. Le SNES recevra la somme de 123 000€ en dédommagement. Pour le financement du nouveau local, outre l'apport initial, il faudra envisager un emprunt d'environ 150 000€ qui sera complété par une aide du S4 d'environ 30 000 €.

Compte tenu de ce programme financier important, nous devons mener une politique d'austérité et de restrictions. C'est ainsi que le déjeuner offert par le S3 aux collègues participant à des stages ne seront pas pris en charge par le S3 cette année.

Une vigilance toute particulière sera apportée sur les cotisations impayées de la part des collègues afin de réduire ce poste qui a pris une importance non négligeable.

La syndicalisation suit son cours normal quelques quinze adhésions de moins par rapport à l'an dernier. Une relance a été faite afin que les collègues envoient leurs fiches.

IV COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Suite au recours en annulation des élections académiques, présenté par quatre collègues, la secrétaire académique et un requérant ont été auditionnés séparément par les membres de la Commission des conflits le jeudi 13 Septembre 2012 au siège du SNES. Dans ses conclusions, la commission des conflits préconise l'annulation des élections académiques. La CAN qui se tiendra les 20 et 21 Novembre devra prendre la décision finale.

Après discussion, il a été décidé qu'un courrier du S3 sera envoyé aux membres de la CAN avant cette réunion car de nombreux points de la conclusion de la commission des conflits appellent à des commentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Un stage pour les AED est prévu le 14 novembre au siège. Il n'est pas exclu de décentraliser ce stage dans les établissements demandeurs car la collègue sera en Martinique pour la semaine et souhaite rencontrer le maximum de collègues.

Un stage pour les CO PSY aura lieu dans le courant du deuxième trimestre

Le calendrier des stages à Paris a été étudié et il ressort que le S3 retient 4 stages qui nous intéressent.

**Berthe BRIVAL,
Secrétaire de séance**

Le point sur le secteur vie scolaire

Le nouveau président de la République a maintes fois répété qu'il allait mettre les jeunes au cœur

de sa politique, qu'il allait en faire la priorité des priorités.

6 mois après, nous attendons de voir les premières mesures, les premiers effets dans les « vies scolaires » de Martinique.

Le constat reste alarmant : il y a de moins en moins de personnels d'encadrement dans les établissements.

Que récolte notre académie des 100 CPE, 2500 AED et 1500 AVSI supplémentaires annoncés ?

C.P.E. :

Nous continuons à réclamer des créations de postes afin que chaque conseiller encadre en moyenne 250 élèves avec au moins un poste supplémentaire pour l'internat.

Nous sommes très loin du compte. Le lycée de Ducos n'a toujours qu'un poste de C.P.E.

Le déficit de postes est compensé par quelques titulaires sur zone de remplacement mais dès qu'un C.P.E. est en congé, il n'est plus remplacé.

ASSISTANTS D'EDUCATION (A.E.D.) / AUTRES INTERVENANTS

La dotation de la plupart des états est insuffisante. Elle ne permet pas d'assurer la sécurité à l'intérieur des établissements.

L'annualisation de leurs temps de travail a alourdi considérablement la pénibilité des tâches : 1607 HEURES SUR 39 semaines donnent 41 heures pour un temps plein s'il ne suit pas une formation.

Les médiateurs de la réussite scolaire, recrutés pour 24 mois ne sont plus reconduits alors qu'ils étaient recrutés pour « combattre l'absentéisme dans les établissements dits difficiles ».

Les établissements de Martinique ne bénéficieront que de peu d'A.E.D. rebaptisés ou plutôt « spécialisés » dans la « participation aux actions de prévention et de sécurité ».

Les abords de tous les établissements de l'île sont des zones de non droit et de plus en plus d'élèves s'y rendent avec la peur au ventre.

**Roger NUMA,
CPE au Lycée Joseph Zobel
de Rivière Salée
Responsable du secteur C.P.E.**

Copsy, petit corps malade...

Les conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO sont environ 40 dans l'Académie. Ils travaillent principalement en CIO (centre d'information et d'orientation) et en établissements scolaires.

Ils exercent aussi au SAIO (service académique d'information et d'orientation) et à la Dronisep (délégation régionale de l'ONISEP).

De son identité ...

Non content de réduire le nombre de postes mis en concours années après années (65 dont 15 internes et 50 externes), le MEN vient de changer les critères de recrutement des Copsy.

Jusqu'à présent, les Copsy étaient recrutés parmi des titulaires d'une licence de psychologie.

A compter de 2013, un candidat au concours pourra demander « une équivalence au diplôme requis ».

Et de fait, le poids de chacune des épreuves du concours (psychologie et économie) est en passe de s'inverser (économie et psychologie).

Le glissement du métier de conseiller d'orientation psychologue vers celui de conseiller en insertion est en marche.

Le travail du Copsy est de permettre aux élèves de se projeter dans l'avenir, de construire un parcours de formation, et de donner du sens à leurs études à un moment où ils vivent le passage d'un cap structurant et parfois mouvementé de l'adolescence.

Le rôle du Copsy est de les aider, aux côtés de leurs parents et de leurs équipes éducatives, à passer ce cap.

C'est pourquoi la place des Copsy est dans les établissements, dans les CIO, dans l'Éducation nationale.

De sa dégradation ...

Près de 300 Copsy partent en retraite chaque année. Mais 5 départs sur 6 ne sont pas remplacés. Sur le terrain, la charge élève / Copsy augmente. Certains Copsy doivent couvrir 2 voire 3 établissements en plus de leur service en CIO. Les déplacements multipliés entre établissements engendrent des frais (carburant, usure prématurée et dépréciation accélérée des véhicules personnels) et dégradent les conditions d'exercice du métier. Par ailleurs, les contractuels sont recrutés jusqu'au 30 juin, pour des CIO ouverts jusqu'à la mi-juillet.

D'une asphyxie programmée ?...

Face à un système de formations qui amplifie, se complexifie, se diversifie et un public qui s'individualise, se fragilise, se paupérise, les moyens mis à la disposition des Copsy déclinent.

Marie Françoise CORINUS PINVILLE
Responsable du secteur Copsy

La situation des professeurs documentalistes en Martinique

Le professeur documentaliste est un personnel enseignant qui a parmi ses missions celle de diriger un Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) et celle de former les élèves à la recherche documentaire, compétence nécessaire pour l'obtention en collège du Socle commun et du B2I, en lycée pour l'élaboration des TPE.

Or, de nombreux établissements ont des responsables de CDI qui ne sont pas des professeurs documentalistes. Ces collègues sont pour la plupart des enseignants en difficultés, souvent à cause de problèmes de santé, et qui n'ont pas été suffisamment formés. Il est inconcevable de donner une telle charge de travail à des collègues fragilisés.

Il faudrait les mettre en doublon comme aide documentaliste dans les gros lycées comme Bellevue, Schoelcher, Acajou 2, Ducos.

Paradoxalement, encore une fois cette année, l'académie Martinique n'a pas été ouverte aux professeurs documentalistes. Pourtant des collègues ont réussi au concours de professeur en documentation et toutes n'ont pas pu rester dans l'académie !

C'est pourquoi, le SNES demande au Recteur de faire cesser la fuite des néo-certifiés vers d'autres académies, de créer des postes de professeurs documentalistes dans tous les établissements de l'île qui n'en n'ont pas encore, et des postes supplémentaires dans les gros lycées.

Marie-Line BRITHMER
professeure-documentaliste
du Collège Vincent PLACOLY

Sandra MELGIRE
professeure-documentaliste
du Lycée Acajou 1

Responsables du secteur documentation

Le SNES-FSU Martinique est heureux d'annoncer que notre collègue contractuel en contrat à durée indéterminée (CDI) qui avait été licencié par le rectorat de la Martinique, de manière totalement illégale, en juillet 2011 vient d'avoir le soutien du rapporteur Public lors de l'audience du 11 octobre 2012 par devant le Tribunal administratif de Fort-de-France, qui a conclu à la réintégration et à la réparation des préjudices subis.

Alors que la commission médicale l'avait déclaré apte à reprendre du service, suite à un congé de grave maladie, et qu'il n'avait pas épuisé ses droits, le rectorat a mis fin à son contrat, le plaçant dans une situation précaire.

Depuis l'arrivée du recteur et surtout du secrétaire général, l'attitude du rectorat nous interpelle.

Le SNES-FSU Martinique défenseur acharné du droit des personnels, sous l'impulsion de sa secrétaire académique et du secteur national de l'Action juridique se sont mobilisés pour défendre les intérêts de ce collègue contractuel. La décision finale devra tomber au cours du mois de Novembre 2012.

Cette affaire montre comment des hauts fonctionnaires de l'Etat piétinent des dispositions légales et réglementaires et met en évidence leur attitude méprisante à l'égard des personnels dont ils ont la gestion.

Nous rappelons que le SNES-FSU Martinique est ultra majoritaire dans tout le second degré de la Martinique, et que chacun s'y reconnaît dans la politique, juste et exigeante, qu'il mène.

Nous rappelons en effet, que notre lutte a toujours été portée là où il convenait : le refus des suppressions de postes, voire – notamment en documentation – en réclamant depuis 10 ans des créations de postes. Aucun argument fallacieux ne nous aveuglera : non, on ne peut travailler correctement avec des classes chargées, et des élèves en difficultés ! Non on peut redonner aux élèves le goût du travail sans un encadrement suffisant d'adultes ! Non on ne peut accepter sur la base d'une baisse des élèves sur l'académie, le démantèlement de notre éducation en Martinique. Au contraire : avec moins d'élèves nous sommes en mesure d'élever réellement le niveau des résultats et d'augmenter particulièrement la réussite de tous. Et nous pouvons offrir dès lors du travail à nos jeunes lauréats.

Une délégation du SNES composée de la secrétaire académique, des secrétaires académiques adjoints et de la représentante des non titulaires a été reçue à sa demande par monsieur le Recteur entouré du secrétaire général, du proviseur à la vie scolaire, de l'IPR des STI, du médecin scolaire à 18 heures. L'ordre du jour portait sur de nombreux points restés sans réponse et qu'il fallait clarifier avec les services du rectorat.

Le bilan de la rentrée ayant été développé par le recteur, lors de la réunion du groupe de travail intersyndical le mardi 23 octobre nous n'avons pas développé ce point prévu à l'ordre du jour. Cependant la situation des **non titulaires** méritait que nous revenions sur les difficultés rencontrées depuis la rentrée et alors même que le SNES avait déjà alerté à maintes reprises les services à cet effet. Un courrier avait été envoyé faisant état du mécontentement et des inquiétudes des collègues ; le SNES avait organisé la semaine précédant cette audience une réunion au siège avec la participation de nombreux collègues non-titulaire et un communiqué avait également paru dans le quotidien.

Le bilan de la situation des **documentalistes** a permis de souligner la dure réalité que vivent les collègues. Pas de créations de postes depuis 10 ans ; les quelques postes disponibles sont mis à la disposition des collègues en reconversion. Le rectorat reconnaît cette difficile situation et envisage d'ouvrir 2 ou 3 postes à la rentrée 2013. Il paraît donc important que la profession, conduite par le SNES, fasse pression tout au long des prochains mois pour obliger le rectorat et le ministère à corriger leur tir.

Nous avons interpellé le recteur sur la question des retards pris par le Comité médical. De nombreux collègues en effet se plaignent de ne pas pouvoir reprendre du service faute de notification officielle du comité médical dont la réactivité est insuffisante à examiner en temps utile les dossiers de nos collègues.. La problématique est récurrente depuis de nombreuses années, sans solutions, car régler ces carences conduit à recruter des personnels. La réponse est toujours la même : la diminution des moyens : près de 250 dossiers sont traités par mois par une commission.

Il n'empêche : nos collègues se retrouvent de ce fait – et par la faute de l'administration – dans des situations souvent dramatiques lorsqu'ils ne peuvent reprendre par exemple du service et qu'ils tombent en demi-solde.

Nous avons fait le point sur la convention permettant la réservation de logements universitaires pour les étudiants martiniquais. La convention a été signée avec le CNOUS et 5 ou 6 grandes universités de France accueilleront nos étudiants martiniquais. Nous attendons cependant que le rectorat nous fasse connaître avec précision ces universités, le nombre de places disponibles et la politique qu'il compte mener pour permettre à nos étudiants de pouvoir disposer enfin de logements pour étudier en métropole. Rappelons qu'il y a maintenant dix ans que le SNES se bat pour cette convention dont tout le monde semblait d'ailleurs se moquer. Or dans un monde où l'emploi se tend de plus en plus, il importe de tout mettre en œuvre pour que notre jeunesse puisse accéder à l'éventail complet des formations, au niveau le plus élevé.

Nous avons abordé la question des internats suite à l'ouverture de l'internat d'excellence en septembre. Le SNES pointe du doigt les insuffisances en matière d'hébergement des lycéens compte tenu des difficultés que rencontrent nos élèves ...

Le recteur reconnaît le retard pris en matière de construction des internats, ce retard n'est pas imputable à notre administration mais aux collectivités. Un effort est porté sur la remise à niveau des internats et particulièrement les pôles d'excellence à développer. Un projet d'internat au LP St JAMES à ST PIERRE est prévu.

La question du retard de plusieurs mois dans la distribution des fiches de paie a été soulevée entraînant des « gênes » pour les collègues dans certaines démarches administratives.

Le dossier de la sécurité dans les classes avec les effectifs de plus en plus lourds a été posé. En effet comment procéder à l'évacuation d'une classe avec une seule porte de sortie ? Comment évoluer dans une salle exigüe ?

Le dossier de la reconversion des professeurs de STI a fait l'objet d'un compte rendu par l'IPR qui a fait état du plan de formation des collègues

pour s'intégrer dans la nouvelle nomenclature imposée par le Ministère. Certains collègues ont choisi de changer de disciplines pour se diriger plutôt vers la technologie ou les mathématiques. Nous avons évoqué la question de l'intégration des élèves de l'ULISS dans les classes de collèges et les difficultés pour les collègues de dispenser un enseignement auquel ils ne sont pas préparés.

Quelques dossiers individuels ont été présentés pour trouver des issues favorables aux collègues.

Françoise PARACLET
Secrétaire académique du SNES Martinique

Permanences syndicales 2012/2013

EMPLOI –CARRIERE : mercredi, jeudi de 10h à 12h

AED : lundi de 10h à 12h

NON TITULAIRES : mardi, mercredi de 9h à 12h

COPSY : vendredi de 9h à 12h

LYCEES : mardi-jeudi-vendredi de 9h à 12h

COLLEGES : jeudi de 9h à 12h

TZR : vendredi de 10h à 12h

CPE : vendredi de 9h à 12h

DOCUMENTALISTES : mardi de 9h à 12h

STAGIAIRES : lundi 9h à 12h

Situations particulières : mercredi, jeudi de 10h à 12h

Elections F.S.U. du 8 au 29 novembre 2012

Les syndiqués (à jour de leur cotisation 2011-2012, ainsi que les nouveaux adhérents 2012-2013) seront amenés à voter du 8 au 29 novembre 2012 pour exprimer les choix qui engagent notre fédération la F.S.U.

Les 5 listes candidates accompagnées des déclarations d'orientation ainsi que le rapport national ont été publiés dans le supplément « Pour » n°163 d'octobre 2012.

Agenda

FSU : 8 au 29 Novembre vote Fédéral National dans les établissements

STAGE AED :

Date et lieu :

Le mercredi 14 novembre matin ou après- midi au siège CITE BON AIR Fort de France

Visite d'établissements (en compagnie de la responsable du stage) :

- Lycée Zobel
- Collège Edouard Glissant
- Lycée Joseph Gaillard
- Lycée de Bellevue